



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E121864

VALABLE JUSQU'AU 15/12/2023

ÉDITÉ LE 07/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/03/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 10 200

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2014B00446

Siret : 800 786 097 00017

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 50 02671/X

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 141344280

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 141344280

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : Y-PERION

5 RUE DES BRUYÈRES
PARC D ACTIVITE DU CHAMP MORIN
35360 BOISGERVILLY

Téléphone : 02 99 61 31 51

Fax :

Portable :

Site Internet : www.y-perion.fr

E-mail : contact@sarl-adg.fr

Responsabilité légale :

APPERE CORENTIN GÉRANT / GLANDAIS ERIC GÉRANT / DELISLE PIERRE GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	29/10/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/06/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.